Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 049-214902694-20261123-202611237-DE

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

Date de Convocation : 17 novembre 2026

Présents : M. SÉNÉCAILLE Sylvain, **Maire** - Mmes OLIVIER Joëlle, SÉNÉCAILLE Elisabeth, CADRAN Cécile, MM PAPINEAU Benoît, RUAULT Yannick **Adjoints,** Mmes et MM BELLEC Romain, BLOUIN Daniel, CHOUTEAU Laurent, DARTEIL Chrystèle, DE ASCENÇAO Mélanie, FOUQUERAY Gérald, GILLET Frédérique, LAURENT Jérémie, LEGÉ Alain, LUCAZEAU Lucie, MONSARRAT Kévin, PELLETIER Huguette, QUERNIARD Claudie **Conseillers**

Secrétaire de séance : Joëlle OLIVIER

Absents et Excusés : V. BODY, H. AGHAEI, A. GROSSEAU, P. DANIEAU

Pouvoirs : H. AGHAEI à D. BLOUIN, A. GROSSEAU à L. LUCAZEAU, P. DANIEAU à J. OLIVIER

Nombre de membres en exercice : 23 **Présents** : 19 **Votants** : 22

OBJET N°7 : TARIFS COMMUNAUX 2027

Monsieur le Maire présente la proposition des tarifs communaux 2027.
Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL** arrête les tarifs communaux 2027 ainsi qu'il suit :

RECETTES

SALLE DES FÊTES	Tarifs 2027	
	Montant	Caution
LOCATION AUX HABITANTS OU ENTREPRISES DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS		
Tarif 1 jour	440 €	1 chèque de 525 € à l'ordre du trésor public
Tarif 2 jours consécutifs	765 €	
LOCATION AUX EXTÉRIEURS À LA COMMUNE		
Tarif 1 jour	715 €	1 chèque de 525 € à l'ordre du trésor public
Tarif 2 jours consécutifs	1040 €	

THÉÂTRE	Tarifs 2027	
	Montant	Caution
LOCATION AUX HABITANTS OU ENTREPRISES DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS		
Tarif 1 jour	275 €	1 chèque de 525 € à l'ordre du trésor public
Tarif 2 jours consécutifs	440 €	
LOCATION AUX EXTÉRIEURS À LA COMMUNE		
Tarif 1 jour	440 €	1 chèque de 525 € à l'ordre du trésor public
Tarif 2 jours consécutifs	600 €	

FOYER DES SPORTS	Tarifs 2027	
	Montant	Caution
LOCATION AUX HABITANTS OU ENTREPRISES DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS		
Tarif 1 jour	145 €	1 chèque de 525 € à l'ordre du trésor public
Tarif 2 jours consécutifs	220 €	

Signé par : Sylvain SENECAILLE
Date : 24/11/2026
(Qualité : MAIRE, urope/Paris)
https://www.saint-christophe-du-bois.fr/documents_administratifs/89410

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 049-214902694-20261123-202611237-DE

FOYER DU BASKET	Tarifs 2027	
	Montant	Caution
LOCATION AUX HABITANTS OU ENTREPRISES DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS		
Tarif 1 jour	145 €	1 chèque de 525 € à l'ordre du trésor public
Tarif 2 jours consécutifs	220 €	

CENTRE AERE	Tarifs 2027	
	Montant	Caution
LOCATION AUX HABITANTS OU ENTREPRISES DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS		
Tarif 1 jour	145 €	1 chèque de 525 € à l'ordre du trésor public
Tarif 2 jours consécutifs	220 €	

SALLE DES FÊTES / THÉÂTRE / FOYER DU BASKET / FOYER DES SPORTS / SALLE COMMUNALE DE L'ORMEAU	Tarifs 2027	
	Montant	Caution
Accueil familial (décès) – Tarif unique	60 €	1 chèque de 525 € à l'ordre du trésor public

Associations :
Les associations de la Commune bénéficient gratuitement des salles communales dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations. La réservation est à effectuer auprès de la Mairie en complétant le formulaire de demande de mise à disposition d'une salle (disponible sur le site Internet de la Mairie) accompagné d'un chèque de caution de 525 € à l'ordre du Trésor Public et d'une attestation de responsabilité civile.

Mise à disposition des salles municipales en période électorale :
Conformément aux dispositions du Code électoral, notamment son article L.52-8, et dans un souci d'égalité entre les candidats et listes en présence, les salles municipales (y compris la salle du conseil municipal) sont mises à disposition des candidats, partis ou groupements politiques pour la tenue de réunions électorales, quel que soit le type d'élection (présidentielle, législative, européenne, régionale, départementale, municipale ou référendaire).
La mise à disposition est gratuite et s'effectue dans la limite des disponibilités, sur réservation préalable auprès des services municipaux.
La Commune veillera à assurer l'égalité de traitement entre l'ensemble des candidats ou listes, tant en ce qui concerne l'accès aux salles que les conditions matérielles de leur utilisation.

Caution / Dégradations et/ou Casse :
En cas de dégradations et/ou casse de matériels d'un montant supérieur ou inférieur à la caution, portées au matériel, au décor, aux salles utilisées et aux abords extérieurs, … une facture à régler sera présentée au locataire à hauteur du montant des réparations.
En cas d'intervention par les agents du service technique pour toutes réparations, rangement et/ou nettoyage insuffisant, il sera facturé un supplément par heure de travail réalisée : 30 € / heure.
En cas de non-respect du règlement intérieur des salles communales, notamment sur l'utilisation et les horaires, la caution sera encaissée.

Mise en ligne le : 26/11/2026 15:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Christophe-du-Bois
https://www.saint-christophe-du-bois.fr/documents_administratifs/89410

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 049-214902694-20261123-202611237-DE

Réservation / Clause résolutoire :

L'option posée pour la réservation d'une salle devra être confirmée (réservation définitive) au moins 3 mois avant la date de la location. Si l'option n'est pas confirmée dans ce délai, celle-ci sera supprimée. Pour confirmer la réservation (réservation définitive), le locataire devra transmettre le contrat de location signé, une attestation de responsabilité civile et un chèque de caution.

Une réservation définitive ne peut pas être annulée sauf dans les cas suivants : accident grave ou décès du contractant ou d'un parent proche, hospitalisation du contractant ou d'un parent proche, évènement extérieur imprévisible (terrain impraticable, problème technique dans la salle). En cas d'annulation de l'évènement après la confirmation de la réservation pour d'autres motifs que ceux indiqués ci-dessus, la totalité du loyer reste dû.

Le règlement d'utilisation des salles communales est consultable sur le site Internet de la Commune

CIMETIÈRE	Montant 2027
Terrain – Emplacement caveau ou concession pleine terre	
- Durée 30 ans	193 €
- Durée 15 ans	97 €
Terrain – Emplacement cavurne	
- Durée 30 ans	129 €
- Durée 15 ans	64 €
Dispersion des cendres avec fourniture de la plaque	107 €
TARIFS DES CAVEAUX AU CIMETIÈRE COMMUNAL	
CAVEAU 2 PLACES	*1 290 €*
CAVURNE	*370 €*

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Montant 2027
Vente ambulante – Avec branchement électrique (2 jours par semaine maxi) *	120 € / an
Vente ambulante – Sans branchement électrique (2 jours par semaine maxi) *	80 € / an
Vente ambulante occasionnelle - Avec branchement électrique - Forfait journalier	15 € / jour
Vente ambulante occasionnelle - Sans branchement électrique - Forfait journalier	10 € / jour
Stationnement taxis *	55 € / an
**Facturation à terme à échoir, en début d'année*	

TARIFS DE GARDIENNAGE DES CHIENS ET CHATS ERRANTS	Montant 2027
Prise en charge et conduite en fourrière	25 €
Nouvelle capture du même animal	55 €
Frais de garde journalier	20 € / jour

TARIFS EN CAS DE DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS – ACCORD DE RÈGLEMENT AMIABLE	Montant 2027
Retrait des dépôts (traitement par les services techniques)	300 €
Suivi administratif	100 €
Une convention sera signée entre la Commune et les personnes responsables du dépôt sauvage. Celles-ci reconnaissent leur responsabilité et s'engagent à payer les frais à réception de l'avis des sommes à payer.	

Mise en ligne le : 26/11/2026 15:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Christophe-du-Bois
https://www.saint-christophe-du-bois.fr/documents_administratifs/89410

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 049-214902694-20261123-202611237-DE

DÉPENSES

		Montant 2027
ÉCOLES	- Fournitures scolaires – École Publique par élève	52,54 €
	- Classes transplantées (par élève de CM - CE)	14,90 €
	- Bourses et prix par élève (art 6714)	10,59 €

Certifié conforme, le 23 novembre 2026

LE MAIRE,

Sylvain SÉNÉCAILLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture, le 24 novembre 2026,

LE MAIRE,

Sylvain SÉNÉCAILLE

Mise en ligne le : 26/11/2026 15:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Christophe-du-Bois
https://www.saint-christophe-du-bois.fr/documents_administratifs/89410